

Berne, le 28 avril 1964

MC/vo/ak

Monsieur Léopold Boissier
Président du Comité international
de la Croix-Rouge

G e n è v e

Monsieur le Président,

Dans ma réponse à votre lettre du 3 avril, il y a un point que je n'ai pas abordé mais que je tiendrais néanmoins à clarifier. Il s'agit des relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Département politique fédéral. Le 30 décembre, vous avez entrepris une démarche auprès de moi pour que je renonce à envoyer M. le ministre Jakob Burckhardt au Yémen. Vous avez fait valoir que son voyage pourrait être interprété comme une ingérence du Département politique dans les affaires du CICR. L'indépendance du CICR - m'avez-vous dit - est son bien le plus précieux et il est prêt à tous les sacrifices pour le sauvegarder. Vous m'avez enfin laissé entendre que le CICR n'aurait dorénavant plus recours à l'aide financière de la Confédération pour son action au Yémen.

Je me suis efforcé de vous démontrer que personne autant que moi ne souhaite l'indépendance du CICR. Je la considère comme essentielle pour que l'organisation que vous présidez puisse remplir sa tâche humanitaire. Jamais le Département politique n'a cherché ni ne cherchera, de quelque manière que ce soit, à porter atteinte à cette indépendance. Nous n'aurions



- 2 -

aucun intérêt à vouloir mettre le CICR sous tutelle. La seule chose qui nous importe est que son activité soit aussi efficace que possible. Cette conception est également celle du Conseil fédéral, ainsi qu'il l'a démontré à maintes reprises.

Je suppose que je puis déduire de votre demande du 3 avril que vous avez reconnu dans quel esprit le Département politique s'efforce toujours d'apporter son aide au CICR.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Wahlen